

Les plus jeunes et les plus âgés face aux situations de pauvreté

Auteur : Insee

Tout au long de son parcours de vie, chaque personne voit ses revenus, et encore plus son niveau de vie, évoluer eux aussi, et, par suite, sa situation au regard de la pauvreté. Les personnes pauvres ne présentent ainsi pas les mêmes caractéristiques à l'âge de s'insérer sur le marché du travail ou à l'âge de prendre leur retraite. Les jeunes apparaissent plus dépendants des prestations sociales alors que les plus âgés semblent moins touchés par les situations de pauvreté.

Les jeunes davantage dépendants des prestations sociales

Les personnes vivant dans des ménages dont le référent a moins de 30 ans représentent 6,7 % de la population des ménages

fiscaux en Bretagne. Leur niveau de vie médian est le plus faible de toutes les classes d'âge. Il s'élève à 17 487 € par unité de consommation, soit 14,6 % de moins que le niveau de vie médian breton tous âges confondus. L'écart est encore plus important si on observe le premier et le neuvième décile : les jeunes les plus pauvres le sont nettement plus que pour l'ensemble de la population, et les jeunes les plus aisés le sont nettement moins que les plus aisés de tous les Bretons (figure 1). Cela résulte de la composition de cette population, avant tout des étudiants, des jeunes à la recherche d'un premier emploi et des jeunes actifs occupant un de leurs premiers postes. Parmi ceux-ci, figurent ainsi plus souvent des célibataires, ou des couples sans enfant. Leur revenu est souvent inférieur à celui auquel

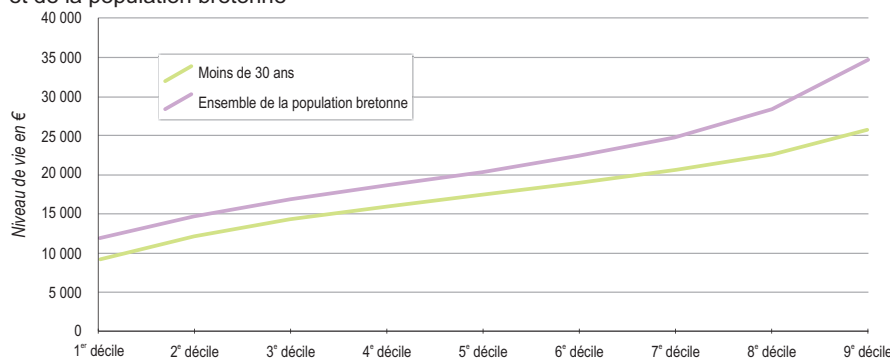
ils pourront en général prétendre dans la suite de leur vie active. Mais le nombre de parts au sein de leur ménage fiscal est généralement plus faible également, ce qui interroge sur la situation de ces jeunes face à la pauvreté.

Le revenu disponible des jeunes de la région est avant tout composé de revenus d'activités salariées (90,2 %). Les indemnités de chômage sont elles aussi plus importantes dans le revenu des jeunes puisqu'elles représentent 6,3 % du revenu disponible, soit plus du double que pour l'ensemble de la population bretonne (3,1 %). Les prestations sociales sont également élevées (figure 2). Elles atteignent 9,7 % du revenu disponible des jeunes alors que globalement, cette part correspond à 5 % du revenu disponible des ménages bretons. En lien avec les caractéristiques de cette population, les aides au logement constituent la première composante de ces prestations qui représentent 4,2 % du revenu disponible (1,3 % tous âges confondus). Les minima sociaux comptent également davantage pour les jeunes (2,5 %) que pour l'ensemble des Bretons (1,4 %). Pour les mêmes raisons, les revenus d'activités non salariées sont plus limités, tout comme les revenus du patrimoine et ceux issus de pensions, retraites et rentes. Les impôts déduits du revenu déclaré contribuent négativement¹ pour 12,5 % du revenu disponible, alors que cette contribution s'établit à 15,8 % pour l'ensemble de la population.

Les inégalités sont fortes chez les moins de 30 ans. À titre d'illustration, le rapport interdécile du revenu déclaré s'élève à 5,7 chez les jeunes, à comparer à 4,1 pour l'ensemble de la population bretonne. Une fois pris en compte les effets des transferts sociaux, cet écart disparaît. Ainsi, le rapport interdécile du niveau de vie n'est plus que de 2,8 pour les moins de 30 ans, soit un niveau légèrement plus faible que sur l'ensemble de la population régionale (2,9). Les prestations sociales ont donc un impact fort

1 Le niveau de vie des moins de 30 ans toujours inférieur à la valeur régionale tous âges confondus

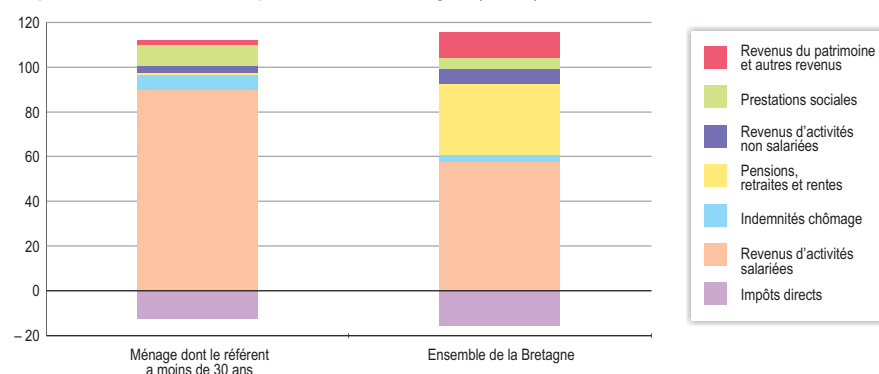
Répartition du niveau de vie des moins de 30 ans et de la population bretonne



Lecture : 90 % (9^e décile) de la population bretonne a un niveau de vie annuel inférieur à 34 748 €. Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

2 Des prestations sociales plus importantes chez les jeunes

Répartition du revenu disponible des ménages (en %)



Lecture : les revenus d'activités salariées représentent 90,2 % du revenu disponible des ménages bretons dont le référent a moins de 30 ans. Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

1- Un ménage déclare ses revenus, provenant de différentes sources. Selon ses origines, ce revenu déclaré conduit le ménage à payer des impôts. Pour calculer le revenu disponible, ces impôts directs sont donc déduits du revenu déclaré, en même temps que les prestations sociales lui sont ajoutées. Le résultat correspond au revenu disponible du ménage. Ainsi : Revenu disponible = Revenu déclaré + Prestations sociales - Impôts. Les impôts pris en compte dans ce calcul sont l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la CSG, la CRDS, et le prélèvement social sur les revenus du patrimoine.

pour les jeunes sur la réduction des inégalités, en particulier sur le niveau de vie des plus modestes.

En lien avec les revenus plus faibles des populations jeunes, le taux de pauvreté est également plus élevé que la moyenne. Parmi les personnes vivant dans un ménage dont le référent a moins de 30 ans, 20 % vivent ainsi sous le seuil de pauvreté. C'est presque le double du taux observé tous âges confondus (10,8 %).

Les jeunes se trouvent ainsi plus souvent en situation de pauvreté que l'ensemble de la population. De plus, les jeunes dans cette situation ont des revenus plus faibles que ceux des autres classes d'âge : l'intensité de la pauvreté des moins de 30 ans en Bretagne est de 22,8 % (contre 18,1 % pour l'ensemble des Bretons).

Les 60 ans ou plus moins touchés par la pauvreté

Les personnes âgées de 60 ans ou plus sont essentiellement des retraités ou des salariés en fin de carrière. Nombre d'entre eux poursuivent également une activité non salariée. Si l'expérience peut être à l'origine de revenus plus importants pour les salariés, l'arrivée de la retraite s'accompagne le plus souvent d'une diminution des revenus. Certains retraités peuvent même se retrouver avec peu de ressources. En ressort une forte diversité des situations au regard de la pauvreté.

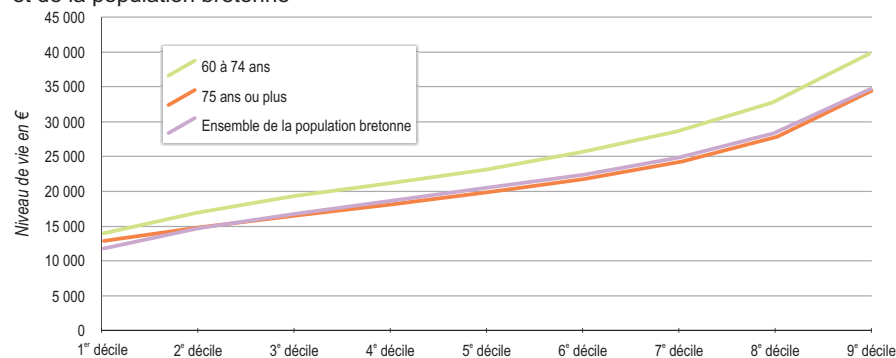
Les ménages dont le référent fiscal a entre 60 et 74 ans ont un niveau de vie médian élevé (23 144 €). Cela résulte d'une part de rémunérations d'activités, salariées ou non salariées, et d'autre part de la taille du ménage fiscal, les 60 ans ou plus étant généralement des couples sans enfant ou des personnes seules, les enfants ayant le plus souvent quitté le domicile parental.

Les 75 ans ou plus ont un niveau de vie médian inférieur (19 889 €), du fait notamment de montants de retraites plus faibles que les revenus salariaux. Il reste toutefois proche du niveau régional tous âges confondus (20 470 €). Par ailleurs, les revenus des plus modestes de ces deux classes d'âges sont les plus élevés de la région (figure 3) : le 1^{er} décile du niveau de vie se situe à 14 034 € pour les 60-74 ans et à 12 844 € pour les 75 ans ou plus, tandis qu'il s'établit à 11 929 € pour l'ensemble de la population bretonne.

Pour les personnes de 60 ans ou plus, principalement retraités, le revenu disponible est donc avant tout constitué de pensions, retraites et rentes. Ces dernières constituent 73,5 % du revenu disponible des ménages dont le référent a entre 60 et 74 ans. Pour les

3 Les revenus des plus modestes des 60-74 ans et 75 ans ou plus sont supérieurs à ceux de l'ensemble de la population bretonne

Répartition du niveau de vie des 60 ans ou plus et de la population bretonne

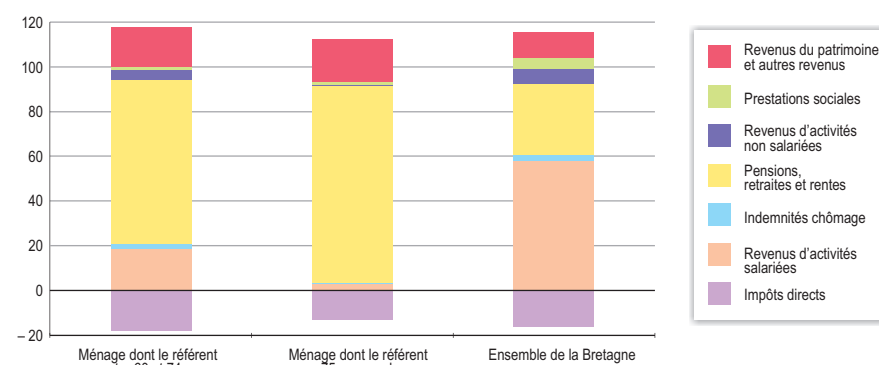


Lecture : 10 % (1^{er} décile) de la population bretonne a un niveau de vie annuel inférieur à 11 929 €.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014

4 Pensions, retraites et rentes : principale source de revenus des 60 ans ou plus

Répartition du revenu disponible des ménages (en %)



Lecture : les revenus d'activités salariées représentent 19,2 % du revenu disponible des ménages bretons dont le référent a entre 60 et 74 ans.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

ménages dont le référent a 75 ans ou plus, cette part s'élève à 87,9 % (figure 4). Les revenus du patrimoine forment aussi une composante importante des revenus de ces populations. Ils représentent 17,6 % du revenu disponible pour les personnes de 60 ans à 74 ans, et 19,1 % pour les 75 ans ou plus. Ces deux catégories d'âges se différencient par la présence persistante de revenus d'activités salariées à hauteur de 19,2 % du revenu disponible pour les 60-74 ans. Pour leur part, les impôts contribuent négativement à hauteur de 17,8 % pour les 60 à 74 ans, et de 12,5 % pour les 75 ans ou plus. Les inégalités sont relativement peu importantes parmi les personnes âgées de 60 ans ou plus. Avant redistribution, le rapport entre le seuil du revenu déclaré des 10 % les plus aisés et le plafond du revenu déclaré des 10 % les plus modestes est égal à 3,3 pour les 60-74 ans et 3 pour les 75 ans ou plus. Ces rapports interdéciles sont ainsi plus faibles que pour l'ensemble de la population bretonne (4,1). L'impact de la redistribution sur les inégalités s'avère limité. La

part des prestations sociales est en effet moins importante dans les revenus de ces classes d'âges, faisant peu augmenter les revenus modestes, et les impôts sont peu élevés pour les 75 ans ou plus, faisant peu diminuer les revenus les plus élevés. Le rapport interdécile du revenu disponible atteint ainsi respectivement 2,8 et 2,7 pour ces deux catégories, soit un niveau légèrement inférieur à la valeur régionale (2,9). En lien avec les niveaux relativement élevés du premier décile de niveau de vie, le taux de pauvreté des 60 ans ou plus est faible. Il vaut 7,7 % pour les 75 ans ou plus, et 5,8 % pour les 60-74 ans (10,8 % sur l'ensemble de la population bretonne). Les populations les plus âgées s'avèrent donc dans leur ensemble proportionnellement moins touchées par la pauvreté que les plus jeunes. Cependant le vieillissement de la population bretonne accroît le nombre de personnes de 60 ans ou plus, et devrait en conséquence vraisemblablement augmenter le nombre de personnes pauvres à ces âges. ■